

MAIRIE DE VALERNES

PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 DECEMBRE 2021

Le Conseil municipal de Valernes, régulièrement convoqué le 26 novembre 2021 s'est réuni le lundi 6 décembre 2021 à 18 h00 dans la salle des Préaux sous la présidence du maire, Jean-Christophe Pik.

Présents : MmeS et MM. Bernard DESCHAMPS, Frédéric EYRIES, Hervé GASSIER, Isabelle GRZESINSKI, Daniel LATIL, Emilie MORAN, Jean-Christophe PIK, Claude ROLLAND, Cécile THIRARD-AUTHEMAN.

Secrétaire de séance : Claude ROLLAND assistée par Isabelle GRZESINSKI

Votants : 9

* * * * *

ORDRE DU JOUR

Approbation des PV des 20 août et 14 septembre 2021

Ces 2 PV sont signés.

COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à la démission de M. Reynier et au décès d'H. Genre, M. le maire indique au conseil qu'il faut annuler la délibération prise en son temps.

Il propose de travailler en équipe sur un sujet donné plutôt qu'en commission. Un rapport serait présenté en conseil.

Il donne quelques exemples : adressage, règlement cimetière et bientôt plan de sauvegarde.

F. Eyriès estime au contraire que les commissions sont nécessaires: elles préparent les dossiers qui sont ensuite présentés en conseil. Elles n'ont qu'un rôle consultatif et ne prennent aucune délibération. Il insiste pour maintenir au minimum commission des finances et urbanisme.

Cécile Thirard-Autheman indique qu'une réunion urbanisme a eu lieu.

Un large débat s'en suit. En conclusion :

La délibération annulant les précédentes commissions est votée à l'unanimité.

La création des 2 commissions suivantes est votée à l'unanimité :

Finances : B. Deschamps, F. Eyriès, I. Grzesinski, JC Pik.

Urbanisme: B. Deschamps, F. Eyriès, H. Gassier, JC Pik, C. Thirard-Autheman.

Tous les autres sujets en groupe de travail.

DELEGUES SDE 04

Auparavant : H. Genre et JC Pik . Suppléant : F. Eryès .

Désormais : JC Pik et C. Thirard-Autheman. Suppléant : F. Eyriès.

Le conseil consulté accepte à l'unanimité ces nominations.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A la suite de la réclamation formulée par l'association la Diane, F. Eyriès souligne que cette association a bien présenté ses finances ainsi que ses actions et ne comprend pas pourquoi la subvention ne lui serait pas versée. M. le Maire rappelle que les montants votés au budget ne sont que des prévisions et que les subventions sont versées sous conditions.

Il reconnaît que la formulation au budget n'avait pas été assez précise.

Désormais, les subventions seront versées aux associations :

- ✓ ayant un but social (enfance, 3^e âge....)
- ✓ en difficultés
- ✓ présentant un intérêt pour la vie communautaire.

Chaque demande devra être motivée (descriptif de la manifestation par ex.) avec un compte prévisionnel et bien sûr accompagnée des statuts, du bilan. Elle sera étudiée et votée en Conseil.

A l'issue du débat, M. Le maire procède au vote :

Pour : 7 voix, contre : 2 voix.

PERSONNEL COMMUNAL

M. Le maire expose la nécessité d'augmenter les horaires du secrétariat, suite au départ en retraite de Claudette.

Il s'agit donc de voter une délibération pour supprimer le poste à 15 h.

Pour : 9

et de voter une délibération pour porter le poste à 17 h 30.

Pour : 9

B. Deschamps demande à ce que les nouveaux horaires d'ouverture au public soient largement diffusés.

FONDS DE CONCOURS CCSB

M. le Maire explique la nécessité de voter une délibération pour accepter ce fonds qui s'élève à 4967,05 € et donne le détail de la répartition.

Cette délibération est mise au vote :

Pour : 9.

BUDGET GENERAL : décision modificative

Il s'agit de passer une écriture relative aux frais de renégociation de prêts au Crédit Agricole de 4700€.

Pour : 9

F. Eyriès demande quel est le montant de l'écriture suite à la délibération du 20 août.

JC Pik lui apportera réponse après, cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

CONVENTION DE GROUPEMENT DES COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN ACCORD ADRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIES COMMUNALES A COMPTER DE 2022

Il s'agit de renouveler l'accord cadre précédent qui arrive en échéance. Cet accord nous permet de bénéficier de meilleurs tarifs grâce à ce regroupement.

M. le maire met cette délibération au vote :

Pour : 9

QUESTIONS DIVERSES

SDIS : Convention multipartite relative au financement de l'opération de construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Sisteron

M. le maire fait un rappel des différentes réunions auxquelles il a assisté, dont une avec Claude Rolland. Les conseillers ont en mains les documents qui s'y rapportent. Il estime qu'il faut signer pour ne pas mettre Valernes en position gênante, les autres communes ayant signé. La commune aurait la possibilité de payer en 3 fois le total d'env. 18.000 €.

Au contraire, F. Eyriès fait circuler et commente un tableau démontrant que cette convention ne peut être signée car elle n'est pas légale, le SDIS devant être le maître d'ouvrage et non Sisteron.

Dans ce cas, la participation de Valernes serait moindre.

Il va préparer un courrier en ce sens.

Un débat s'en suit : difficile de ne pas signer pour les uns, pointer cette erreur pour les autres.

La délibération sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil, la réponse à la lettre sera peut être alors reçue.

ABANDON DETR (ancien hangar communal)

NOUVEL HANGAR COMMUNAL

CONTAINERS TERRAIN DE SPORT

Ces 3 points sont liés et donc abordés ensemble.

L'idée est de déposer un permis de construire pour un bâtiment sportif au terrain de sport.

C. Thirard précise qu'un PC est valable 5 ans et que la réponse qui nous sera donnée nous permettra d'y voir clair.

Ce projet pourrait obtenir 2 subventions : DETR et "équipements sportifs".

CHANTIER EGLISE

Chacun a reçu le compte-rendu de la situation suivie par I. Gresinski et D. Latil.

La question est posée de savoir si on lance les demandes de subventions groupées : tableau et bâtiment.

Il est décidé de lancer sans attendre la restauration du tableau, compte tenu de la longueur du chantier annoncée par l'architecte des bâtiments de France.

A propos de chantier, JC Pik rappelle que Valernes n'échappe pas à la règle: TOUT CHANTIER doit faire l'objet d'une AUTORISATION DE TRAVAUX préalable.

REGLEMENT CIMETIERE

C. Thirard et JC Pik font le point et indiquent quels seront les tarifs.

Concession décennale : 200 €(1 place, en terre)

trentenaire : 750 € (3 places, caveau)

6 places : 1100 €

Il n'y aura plus de concession perpetuelle.

Dans le règlement, l'accent sera mis sur la surveillance des travaux et l'entretien des emplacements.

ECLAIRAGE PUBLIC

B. Deschamps fait le point suite à la visite de l'électricien.

I. Grzesinski insiste pour la mise en place d'une cellule photo-electrique pour faire des économies. Elle demande que cela soit prévu au budget 2022.

JC Pik profite pour rappeler que tout problème lié aux coupures peut être signalé en mairie pour information auprès d'Enedis (suivi contrôle qualité).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Quels sont les risques, les moyens mis en oeuvre, qui fait quoi ?

B. Descamps rappelle que nous avons obligation de mettre en place ce plan. Nous sommes très en retard.

Un groupe de travail est créé :

Bernard avec Cécile, Claude, JChristophe et Daniel.

OLD

Il faut encore et encore relancer.

ONF

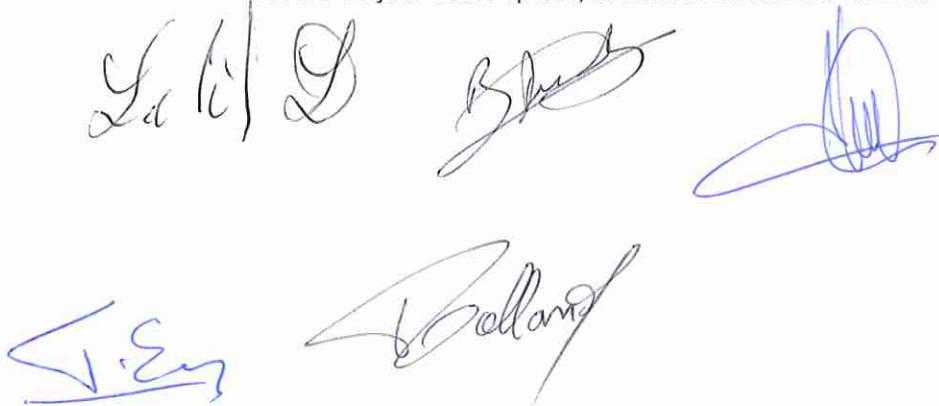
a enfin donné réponse, les coupes basses vont être affectées.

DIVERS

B. Deschamps insiste pour une large diffusion des informations auprès des Villageois.

JC Pik indique que le repas des Anciens aura lieu le 16 décembre, avec passe sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.



Handwritten signatures of several people in blue ink, including "L. D.", "B. Deschamps", "J. C. Pik", "S. T. Bolland", and "C. Cécile".